



POINT DE REPÈRE

**LE FICHIER CENTRAL DES
SINISTRES AUTOMOBILES**

ACCÉDEZ À VOTRE DOSSIER-SINISTRE



Vous venez d'apprendre que votre prime d'assurance automobile augmentera cette année. En effet, votre assureur vous dit qu'il doit l'augmenter compte tenu de votre dossier. Même lorsque vous appelez d'autres assureurs, vous obtenez la même réponse. Vous paniquez: vous ne vous souvenez pourtant pas d'avoir eu un accident...

Votre premier réflexe

La première démarche à faire est de consulter le Fichier central des sinistres automobiles (FSCA) en vous adressant au Groupement des assureurs automobiles (GAA). Ce n'est qu'à ce moment-là que vous apprendrez ce qui suit. Vous aviez eu un accident non responsable l'année dernière. Vous n'aviez pas fait de réclamation étant donné que votre automobile était restée intacte. Cependant, l'autre automobiliste en a fait une et cet incident a été ajouté à votre dossier également.

Qu'est-ce le FCSA?

En vertu de la Loi sur l'assurance automobile au Québec, chaque assureur autorisé à pratiquer l'assurance automobile a l'obligation de transmettre tous les sinistres au Fichier central des sinistres automobiles (FCSA). Il s'agit du fichier public appartenant à l'Autorité des marchés financiers, créé le 1^{er} juillet 1990 et géré par le GAA. La tarification des polices d'assurance est établie, en partie, selon les informations recueillies au FCSA; ces dernières sont conservées pour une période de six ans.

Comment consulter votre dossier au FCSA?

La loi permet à tout titulaire d'un permis de conduire québécois et à chaque assureur de consulter le FCSA. Afin d'obtenir le relevé de votre dossier de sinistres automobiles au FCSA, il faut compléter le formulaire *Demande de consultation ou de vérification*. Pour ce faire, vous pouvez consulter le site www.trousseassurance.ca/documents.asp ou vous pouvez contacter l'un de nos agents du Centre d'information sur les assurances en composant le (514) 288-6015 (région de Montréal) ou 1 800 361-5131 (ailleurs au Québec).

Le GAA est là pour répondre à toutes vos questions concernant votre dossier de sinistres automobiles. Alors communiquez avec nous puisque

La prévention, c'est génial!

Jack Chadirdjian,
du Bureau d'assurance
du Canada (BAC) et du
Groupement des assureurs
automobiles (GAA)

**Vous avez une question
qui touche vos assurances?**

Appelez-nous :
(514) 288-6015 ou 1 800 361-5131

Écrivez-nous :
info@trousseassurance.ca

Visitez-nous :
www.trousseassurance.ca



La Prévention
c'est génial

Un message des compagnies qui assurent
votre maison, votre auto, votre entreprise